



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-287600027-20250402-2025-DEL-17-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2025

DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-17

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-huit mars deux-mille-vingt-cinq à 15h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Christine LEDUN, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD ; Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Jean-François MAYER, Pierre PELTIER, François ROGER et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Monsieur Pierre PELTIER)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Monsieur Patrick CALLAIS (pouvoir à Madame Claude LEUMAIRE)
- Monsieur Éric HERBET (pouvoir à Monsieur François ROGER)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Madame Anne-Emilie RAVACHE)
- Madame Blandine LEFEBVRE (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur François TIERCE (pouvoir à Monsieur Jean CHOMANT)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Monsieur Martial OBIN

OBJET : DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT – SIGNATURE DES CONVENTIONS, CONTRATS OU MARCHES - COMPTE-RENDU

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 abrogée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



- **Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,**
- **Vu le règlement interne de la Commande Publique du Centre de Gestion adopté par délibération du Conseil d'Administration n°2022-076 du 27 juin 2022,**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 juin 2023 relative aux domaines dans lesquels le Conseil d'Administration a donné délégation au Président.**

Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion, prévoit en son article 28, la possibilité pour le Président, de recevoir délégation du Conseil d'Administration pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3^{ème} alinéa de l'article 27.

L'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, prévoit également que le Président rende compte au Conseil d'Administration des décisions prises à ce titre, lors de la plus proche réunion de ce dernier.

Monsieur Christophe BOUILLON, Président du Centre de Gestion, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 20 juin 2023 pour les marchés de travaux, de fournitures et de services qui ne relèvent pas de la commission d'appel d'offres, a procédé **du 1^{er} janvier 2025 au 28 février 2025** à la signature des contrats, conventions, ou marchés à procédure adaptée suivants :

- **Décision n°2025-DEC-01 :** Signature d'un contrat de maintenance avec la société « INCOTEC » 7, boulevard Gonthier d'Andernach – CS 40136 – 67404 ILLKIRCH pour la maintenance du logiciel du temps de travail INCOVAR. Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable 4 fois à compter du 1^{er} février 2025. Le montant total de cette prestation s'élève à 2 325,00 HT soit 2 790,00 € TTC.
- **Décision n°2025-DEC-02 :** Signature d'un contrat avec la société « UGAP » - Direction Territoriale de Normandie – 23, rue Kastler – 76125 MONT SAINT AIGNAN pour la souscription d'un contrat d'acquisition et de maintenance de 6 copieurs multifonction TOSHIBA. Le contrat est conclu à la date de réception des bons de commande par l'UGAP pour une durée ferme de 5 ans et pourra être reconduit pour une période de deux ans à la demande du Centre de Gestion. Le montant total de cette prestation s'élève pour la partie « Investissement » à 35 424,19 € TTC et pour la partie « Fonctionnement » à 14 724,46 € TTC pour 5 ans.
- **Décision n°2025-DEC-03 :** Signature d'un contrat avec la société OPENHOST – 10, rue Jean Rouxel 44700 ORVAULT dans le cadre du renouvellement annuel des licences Microsoft Office 365 et de l'hébergement du serveur de messagerie qui couvre la période du 4 mars 2025 au 03 mars 2026. Le montant total de ce renouvellement s'élève à 19 390,08 € HT soit 23 268,10 € TTC.



- **Décision n°2025-DEC-04 :** Signature d'un contrat de téléphonie mobile avec la société ORANGE – 78, rue Olivier de Serres 75015 – PARIS, dans le cadre de la convention de mise à disposition de l'accord-cadre « Fourniture de services de télécommunication » signée le 27 janvier 2025 avec la CANUT. Le contrat est conclu pour une durée de 48 mois, à compter du 1^{er} mars 2025. Le montant total de cette prestation s'élève à 3 903,00 € HT soit 4 683,60 € TTC.
- **Décision n°2025-DEC-05 :** Signature de 66 contrats de missions temporaires, entre le 1^{er} janvier 2025 et le 28 février 2025, pour la mise à disposition d'agents remplaçants au bénéfice des collectivités et établissements suivants : Anceaumeville, Blacqueville, Bosc Le Hard, Canteleu, Carif-Oref de Normandie, CDG 76, CNFPT - Délégation de Normandie, Communauté de Communes Interrégionale Aumale-Blangy, Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Grainville Sur Ry, Hautot Sur Seine, Hénouville, La Neuville Chant d'Oisel, Lanquetot, Le Tilleul, Morgny-la-Pommeraye, Offranville, Paluel, Quevillon, Saint-Jean-du-Cardonnay, SIREST Rouen Bois-Guillaume, Touffreville La Corbeline.

Le Conseil d'Administration prend acte des contrats signés par Monsieur Christophe BOUILLON, du 1^{er} janvier 2025 au 28 février 2025 dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 20 juin 2023.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

A black ink signature of the name "Jean Chomant".

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON

A blue ink signature of the name "Christophe Bouillon".